



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

GRP/2004/Doc.10
16 août 2004

Madame la Secrétaire,
Monsieur le Secrétaire,

Les co-rapporteurs de chaque commission permanente ont examiné les divers commentaires sur leurs rapports, dont certains portaient sur le même sujet. Ils ont incorporé à leurs rapports nombre de suggestions et commentaires.

Les co-rapporteurs ont adopté une approche similaire pour l'établissement des projets de résolutions révisés. Certains amendements ont été incorporés tels que soumis par leurs auteurs et d'autres ont été remaniés sous la forme d'un texte de compromis pour couvrir diverses propositions portant sur le même sujet. Dans quelques cas, les co-rapporteurs ont décidé de ne pas inclure certains des amendements déposés.

Il est rappelé aux Membres qu'en vertu de l'Article 12.2 du Règlement des Commissions permanentes et de l'Article 17.1 du Règlement de l'Assemblée, les amendements relatifs aux projets de résolutions peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'Assemblée au plus tard une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, soit pour la 111^{ème} Assemblée avant le 21 septembre 2004.

En raison des diverses modifications déjà apportées aux avant-projets de résolutions, et pour faciliter le travail des Commissions permanentes durant la 111^{ème} Assemblée, les Membres sont priés de se servir des projets de textes révisés comme base pour tout amendement.

Les Membres ayant déjà soumis des amendements à un avant-projet de résolution qui souhaiteraient maintenir ces amendements en partie ou en totalité sont donc invités à les soumettre à nouveau sur les bases ci-dessus afin qu'ils puissent être diffusés à tous les Membres de l'Union.

Pour faciliter le travail des Membres de l'UIP, le Secrétariat a l'intention de leur adresser le lundi 13 septembre un document récapitulatif des amendements qui auront été reçus à cette date pour les trois Commissions permanentes.

Un deuxième document reprenant les amendements reçus après le 13 septembre, et au plus tard à la date limite du 21 septembre, sera remis aux délégués à leur arrivée à la 111^{ème} Assemblée à Genève.

A ce propos, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

◆ **Point 3 de l'ordre du jour**

Le rôle des parlements dans le renforcement des mécanismes multilatéraux de non-prolifération des armements et de désarmement à la lumière des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité

Première Commission permanente (Paix et sécurité internationale)

C-I/111/R-rev : Rapport révisé
C-I/111/Dr-rev : Projet de résolution révisé

◆ **Point 4 de l'ordre du jour**

Le rôle des parlements pour préserver la biodiversité

Deuxième Commission permanente (*Développement durable, financement et commerce*)

C-II/111/R-rev : Rapport révisé
C-II/111/Dr-rev : Projet de résolution révisé

◆ **Point 5 de l'ordre du jour**

Beijing dix ans plus tard : évaluation dans une perspective parlementaire

Troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme)

C-III/111/R-rev : Rapport révisé
C-III/111/Dr-rev : Projet de résolution révisé

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général